

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

DEC- 26-2024

ACQUISITION DE VÉHICULES D'OCCASION ET D'UN TRACTEUR D'OCCASION POUR LE CENTRE
TECHNIQUE MUNICIPAL DE SAINT-MARCEL

MARCHÉ N°242 601
LOT 1 ET LOT 2

Raymond BURDIN, Maire de la commune de Saint Marcel,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 me donnant délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant le nécessité de procéder au remplacement des véhicules vétustes et du tracteur du Centre Technique Municipal (CTM),

Considérant que le marché public n°242 601 afférent à ce besoin est alloué de la manière suivante :

- Lot 1 – Acquisition d'un camion 3.5 T ampliroll d'occasion avec bras de dépose et caisson déposable
- Lot 2 – Acquisition de deux fourgons tôleés d'occasion
- Lot 3 – Acquisition d'un tracteur d'occasion 4 roues motrices conforme « collectivité »

Vu la décision n°19-2024 en date du 4 avril 2024, déclarant sans suite la procédure du marché n°242 601 du Lot n°1, pour cause d'infirmité,

Vu la décision n°20-2024 en date du 4 avril 2024, déclarant sans suite la procédure du marché n°242 601 du Lot n°2, pour cause d'offre inacceptable,

Vu la consultation des entreprises conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

DECIDE:

Article 1er : Le Lot 1 " Acquisition d'un camion 3.5 T ampliroll d'occasion avec bras de dépose et caisson déposable " est attribué au garage RENAULT DIJON AUTOMOBILE – 4 Boulevard des Diables Bleus – 21000 DIJON, pour un montant de 29 531,76 € TTC.

Article 2 : Le Lot 2 " Acquisition de deux fourgons tôleés d'occasion " est attribué à :

- Garage RENAULT DIJON AUTOMOBILE – 4 Boulevard des Diables Bleus – 21000 DIJON, pour un montant de 27 592,75 € TTC.

- Garage PEUGEOT NOMBLOT CHALON – Route d'Autun – 71880 CHÂTENAY-LE-ROYAL, pour un montant de 23 887,76 € TTC.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Marcel et le Service Gestion Comptable de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Article 4 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa notification.

Fait à Saint-Marcel, le 06 mai 2024

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Raymond BURDIN
Maire,

